

PORTS - LOCATION DES INFRASTRUCTURES

Pour les pêcheurs professionnels, réduction de 50% des taxes énumérées ci-dessous.

			Hivernage (40%)
Taxes d'amarrage annuelle (TVA 8,1%)			
Catégorie 1, bateau jusqu'à 10 m ²	Résident	216,20	86,50
	Externe	378,35	151,35
Catégorie 2, bateau jusqu'à 15 m ²	Résident	432,40	172,95
	Externe	648,60	259,45
Catégorie 3, bateau jusqu'à 20 m ²	Résident	648,60	259,45
	Externe	1'081,00	432,40
Catégorie 4, bateau jusqu'à 25 m ²	Résident	1'081,00	432,40
	Externe	1'567,45	627,00
Catégorie 5, bateau jusqu'à 33 m ²	Résident	1'351,25	540,50
	Externe	1'945,80	778,30
Catégorie 6, bateau dès 34 m ² Prix par m²	Résident	52,95	21,20
	Externe	75,65	30,25
Emplacements à terre, taxe annuelle (TVA 8,1%)			
Dimensions standard (10 m ²)	Résident	216,20	
	Externe	324,30	
Dimensions supérieures (par m ²)	Résident	21,60	
	Externe	32,45	
Taxe d'eau , forfait annuel (non soumis TVA)		6,00	
Coffres et baraques (non soumis TVA)			
Par m ² et par an	Résident	20,00	
	Externe	30,00	
Etendage de filets (non soumis TVA)			
Par m ² et par an		4,00	
Cabines (TVA 8,1%)			
Par an	Résident	216,20	
	Externe	308,10	
Utilisation de la grue (TVA 8,1%)			
Jusqu'à 1 tonne	Résident	33,00	
	Externe	44,00	
Par tonne supplémentaire	Résident	33,00	
	Externe	44,00	
Mâtage ou démâtage d'un bateau	Résident	33,00	
	Externe	44,00	
Engagement du garde-port (non soumis)	Par heure	90,00	